



REGLEMENT PARTICULIER

16^{Eme} TOURNOI DES « GUEULES NOIRES » DE LA VILLE D'HERSIN-COUPIGNY

Article 1 : Le tournoi est autorisé par la FFBA sous le numéro

Article 2 : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA.

Article 3 : Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition.

Article 4 : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « forfait » après la date du tirage au sort. (Voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adresser dans les délais impartis (5 jours) les pièces justificatives à la Ligue Nord - Pas de Calais (Adresse : 367 rue Jules Guesde 59650 Villeneuve d'Ascq). Les droits d'engagement sont acquis.

Article 5 : Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs.

Article 6 : Les organisateurs se réservent le droit de fusionner les tableaux.

Article 7 : L'ordre et les horaires des matchs seront donnés à titre indicatif.

Article 8 : Le temps minimum de repos entre deux matchs est de 20 mN.

Article 9 : La compétition se déroulera en auto arbitrage jusqu'en demi finale. Arbitres et juges de ligne seront prévus pour les finales. Néanmoins, un juge arbitre sera à disposition à tout moment dans la salle.

Article 10 : Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Pour toute absence, il doit aviser le juge arbitre et la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de leur match et du début de celui-ci.

Article 11 : A l'appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas présent sur le terrain après un délai de 3mn pourra être disqualifié par le juge arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

Article 12 : Les joueurs disposeront d'un temps dit « échauffement » de 3 mN entre l'appel de leur match et le début de celui-ci.

Article 13 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire en vigueur, est exigée sur le terrain.

Article 14 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match (volants compris). Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain avant la fin du match.

Article 15 : l'usage de substance ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extraits de l'article 10 de Règlement Médical du Guide du Badminton).

Article 16 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vols, accidents ou incidents.

Article 17 : Les volants officiels du Tournoi (vendu dans les trois salles) seront les RSL N° 01 pour toutes les séries.

Article 18 : Le présent règlement sera affiché dans les gymnases le jour de la compétition.

Article 19 : Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Article 20 : Le tournoi est ouvert aux joueurs junior (tous classements), cadet (tous classements), et minime (classé D1 minimum)